

AVIS DU CESER

sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) 2025-2035



JUIN 2025

CESER
ÎLE DE LA RÉUNION



Notre raison d'être

“Organe de la démocratie représentative et pivot de la démocratie territoriale, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion est une Assemblée consultative pour ouvrir la voie, éclairer la décision et participer à l'action publique régionale.”



“Avec une culture du débat constructif, nous, membres du CESER, engagé(e)s et exerçant au quotidien des responsabilités associatives et socioprofessionnelles, mettons en commun et unissons nos connaissances de terrain, pour porter des analyses et des propositions au service de la décision publique régionale.”

Avis sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) 2025-2035

Contribution adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

ONT PRIS PART AU VOTE :

Scrutin

M. Frédéric ARHAN- HOARAU

M. Jacky BALMINE

M. Yannick BEREZIAIE

M. Eric BODO

M. Eric CHAVRIACOUTY

M. Janick CIDNEY

M. Joël DALLEAU

M. Alain DAMBREVILLE

Mme. Karine DEFROMONT

Mme Sylviane DIJOUX

M. Gilberto DUFESTIN

M. Olivier FONTAINE

M. Haroun GANY

M. Renaud GILLARD

M. Fabrice HANNI

Mme Daniela HOARAU

M. Eric JEUFFRAULT

Mme. Sarah LAMBERT

M. Jean-Marie LE BOURVELLEC

Mme. Céline LUCILLY

Mme. Laurence MACE

M. Joseph MAGDELEINE

sur l'ensemble du projet présenté par **la présidente de commission "Formation, Education, Recherche", Mme NICOL et le vice-président, M. TECHER**

M. Didier MAZEAU

M. Harry-Claude MOREL

M. Jean-Michel MOUTAMA

Mme. Christine NICOL

M. Pierrick OLLIVIER

Mme. Ingrid OUSSOURD

Mme. Laurence PAYET

M. Dominique PETCHY

M. Jean-Marie POTIN

M. Emmanuel ROTHE

M. Daniel SAVIGNY

M. Patrick SERVEAUX

M. Willy SHOCK-TORAP

M. Joël SORRES

M. Saméry TECHER

M. Laurent TURPIN

M. Dominique VIENNE

M. Renaud VOKA

M. Jérôme VUILLEMIN

Mme. Nathalie WAN-HOO

Mme Nadia YAHIAOUI

M. Gérard ZITTE



44
votants



44

sont pour



00

sont contre



00

s'abstiennent

L'ensemble du projet a été adopté au scrutin public lors de la séance plénière du CESER de La Réunion du

Jeudi 19 Juin 2025

Editorial du Président



À l'occasion de l'avis sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI 2025–2035)

À La Réunion, investir dans le savoir, c'est engager un pari sur la puissance du lien entre la connaissance, l'économie et la société.

Le SRESRI 2025–2035 ne doit pas être un schéma de plus, mais une boussole stratégique qui articule formation, recherche, innovation... et création de valeur réelle pour les Réunionnaises et les Réunionnais.

Le CESER salue l'ambition affichée : **élever le niveau de qualification**, renforcer l'excellence scientifique, inscrire La Réunion dans les dynamiques régionales et internationales. Mais nous sommes convaincus qu'un tel cap ne peut être tenu sans **ancrage économique**, sans dialogue constant avec les entreprises, les filières productives, les initiatives locales.

La recherche doit irriguer le territoire, accompagner ses transitions, nourrir ses projets d'avenir, depuis les quartiers populaires jusqu'aux laboratoires, depuis les petites entreprises jusqu'aux réseaux d'excellence. L'innovation ne peut rester une promesse abstraite. Elle doit devenir un outil d'émancipation collective.

Le CESER formule ici des propositions pour faire du SRESRI un levier de convergence, **entre ambitions académiques et réalités économiques**, entre la jeunesse qui se forme et les défis auxquels elle devra répondre.

Faire société à La Réunion, c'est relier durablement les savoirs, les territoires et les forces vives. Le SRESRI en est une opportunité. Ensemble, saisissons-la.

AVIS DU CESER sur le SRESRI 2025-2035

SOMMAIRE

Introduction générale	6
Axe 1 : Piloter le SRESRI par une gouvernance lisible et partagée	8
A. Clarifier la répartition des compétences des instances composant la gouvernance, leurs moyens d'action et les modalités d'interactions	8
B. Articuler le SRESRI avec les autres schémas et contrat pour amplifier l'impact territorial	9
1. Clarifier l'articulation du SRESRI et des autres schémas et contrat structurants du conseil régional.....	9
2. Faciliter la coopération entre les instances de gouvernance des différents schémas stratégiques	10
C. Renforcer la gouvernance de l'ESRI au service du territoire	11
1. Affirmer le rôle des partenaires sociaux et du CREFOP dans la gouvernance de l'ESRI.	11
2. Respecter les prérogatives des Conseils universitaires	12
3. Accroître la représentation et le pouvoir d'agir des jeunes.....	13
D. Mettre en place une évaluation externe et structurée.....	14
1. Structurer un système d'information performant	15
2. Définir un programme de suivi et d'évaluation cohérent et opérationnel	15
3. Clarifier le financement du SRESRI.....	16
III. Axe 2 : Recentrer l'action publique sur la réussite des étudiants	18
E. Prioriser la réussite en licence	18
1. Le tutorat : application et limite.	21
2. Un plan d'urgence spécifique pour la réussite en première année de licence.....	21
F. Agir sur les conditions de vie : logement, mobilité, revenu	21
1. Le logement étudiant une priorité partagée.....	21
2. Un plan de mobilité étudiante élargi.....	22
3. Evaluer le volume des inscriptions universitaires non liées aux études	23
G. Faciliter l'accès à l'information, à la vie associative et culturelle des étudiants	24
1. Développer une application unique au service des étudiants	24
2. Dynamiser la vie associative et culturelle étudiante.....	24
IV. Axe 3 : Faire de La Réunion un territoire de recherche à rayonnement régional et international et d'ancrage culturel.....	26
H. Soutenir les Sciences Humaines et Sociales (SHS) et la connaissance de la société réunionnaise	26
1. Conforter la création d'une Maison des Sciences Humaines	26
2. Diversifier et renforcer l'enseignement des langues	27
I. Clarifier le projet d'Université de l'Océan Indien (UOI)	29
1. La gouvernance.....	30
2. Le financement	30
3. Les partenaires	30
4. Les objectifs.....	30
J. Améliorer les conditions d'accueil des étudiants étrangers	31
V. Axe 4 : Une recherche et une innovation davantage inclusives et utiles au développement des entreprises du territoire.....	34
K. Faire de la recherche un levier d'innovation pour les TPE-PME de la Réunion.....	34
L. Préserver les intérêts scientifiques, économiques et sociaux locaux	35
VI. Conclusion	36
Annexe - Ensemble des préconisations du CESER	37

Introduction générale

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) de La Réunion (2025-2035) succède au SEFORRE 2017-2025. Il vise à construire une stratégie intégrée pour répondre aux défis spécifiques de l'île : développement économique, cohésion sociale, rayonnement international, et transition vers une société de la connaissance. Il s'appuie sur les priorités régionales de souveraineté alimentaire, sanitaire, énergétique et numérique.

En 2022¹, à La Réunion, 10 700 élèves ont obtenu leur baccalauréat, avec près de 9 700 demandes sur Parcoursup et 8 280 admissions acceptées. La majorité des élèves en post-bac, reste sur l'île pour poursuivre leurs études supérieures, ce qui est exceptionnel en France, notamment pour le BTS. Globalement, 25 000 étudiants sont inscrits en formation initiale dans l'enseignement supérieur à la Réunion. L'offre de formation est riche avec près 322 propositions mais demeure toutefois insuffisante au-delà du Bac+3. Elle est principalement portée par l'Université de la Réunion au sein de ses 3 pôles. Cependant, la première année de licence reste caractérisée par un taux de réussite d'environ 20 %, des décrochages, une faible réorientation générant un public jeune de « NEETS » (ni en emploi, ni en formation) à prendre en considération.

La recherche locale est dynamique avec des organismes tel que le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) présent sur l'île depuis plus de 60 ans et d'autres plus récents tels que l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), le Groupement d'Intérêt Public « Cyclotron Réunion Océan Indien » (GIP-CYROI), l'INSERM, le BRGM ou l'IFREMER menant des projets reconnus internationalement. Face aux grands enjeux notamment économique, alimentaire, et climatique, ce dynamisme demande le maintien d'un accompagnement financier adapté et centré sur les enjeux du territoire et de son rayonnement à l'international ainsi que le renforcement d'une gouvernance régionale davantage structurée.

Le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation proposé par le Conseil Régional doit permettre d'optimiser l'offre de formation, de renforcer la réussite des étudiants et leur future insertion professionnelle, tout en soutenant une recherche compétitive et l'innovation locale. Il est donc impératif d'offrir à la Réunion un SRESRI lisible, opérationnel et territorialement ancré. Ainsi, la création récente de l'**Agence Régionale de l'Innovation (ARI)** constitue une opportunité majeure pour donner au SRESRI une incarnation opérationnelle. L'ARI devenue La Réunion Innovation (LaRI) pourrait coordonner, animer territorialement et faire le lien entre les politiques régionales, les chercheurs, les entreprises et les acteurs sociaux du territoire.

Le 11 avril 2025, la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante (DESVE) du Conseil Régional a présenté son préprojet de SRESRI partiellement appliqué. Le bilan du SEFORRE souligne que « *le comité stratégique de suivi du SEFORRE n'a pas été installé, le suivi de la mise en place du schéma n'a pas été effectif*² ». Lors de cette réunion, le CESER a exprimé son regret de ne pas disposer d'un bilan complet du SEFORRE, soulignant l'importance d'un suivi rigoureux et d'évaluations approfondies des politiques publiques. Il a également insisté sur la nécessité d'établir une gouvernance claire et opérationnelle. Concernant l'enseignement supérieur, le CESER a alors rappelé

¹ INSEE : « Plus d'entrées en BTS qu'ailleurs, peu de départs vers l'Hexagone Orientations et mobilités post-bac à La Réunion » <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8302786#onglet-2>

² Extrait du préprojet du SRESRI 2025/2037 du Conseil Régional

ses travaux sur le décrochage universitaire et sur l'orientation et que sur l'ensemble des volets du SRESRI, les recommandations évoquées dans le cadre de son avis sur le SEFORRE restent malheureusement d'actualité. Ce préprojet s'inscrivait dans la suite logique du SEFORRE 2017-2025 qui est resté sans réelle mise en œuvre, ni évaluation complète.

Le CESER souligne la démarche inédite de concertation et de co-construction initiée par le Conseil Régional en collaboration avec l'Etat et les autres acteurs de l'ESRI dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma. Une méthode de concertation participative a été menée entre mai et décembre 2024, impliquant 5 ateliers décentralisés dans les intercommunalités, un atelier étudiant, 6 ateliers thématiques (offre de formation, vie étudiante, insertion professionnelle, excellence et R&D), 30 entretiens, et un questionnaire public.

Le SRESRI 2025-2035 ambitionne de faire de La Réunion une terre de savoirs et d'innovation, via quatre objectifs clés : 1) renforcer le lien entre économie, recherche et innovation ; 2) améliorer le niveau de qualification des jeunes ; 3) internationaliser la recherche réunionnaise ; 4) doter la politique régionale d'un système de pilotage et d'évaluation robuste.

Le conseil consultatif salue la volonté affichée par le Conseil Régional de construire un cadre d'actions cohérent et partagé, mais rappelle que la crédibilité du nouveau schéma repose sur trois piliers :

- Une gouvernance simplifiée et ancrée dans l'existant,
- Une évaluation indépendante et participative, en associant les jeunes, les universités et la société civile.
- Une mise en œuvre opérationnelle et budgétairement réaliste

C'est dans cet esprit que s'inscrit cet avis, structurée en **quatre axes stratégiques** :

- ⇒ **Axe 1** : Piloter le SRESRI par une gouvernance lisible et partagée
- ⇒ **Axe 2** : Recentrer l'action publique sur la réussite des étudiants
- ⇒ **Axe 3** : Faire de La Réunion un territoire de recherche à rayonnement régional et international et d'ancrage culturel
- ⇒ **Axe 4** : Développer la coopération régionalisée et protéger les intérêts réunionnais

Axe 1 : Piloter le SRESRI par une gouvernance lisible et partagée

Le Conseil économique, social et environnemental régional souligne l'impérieuse nécessité de doter le SRESRI d'un cadre de gouvernance renouvelé, structuré, agile et intégré. En effet, la gouvernance constitue l'architecture de pilotage stratégique garantissant la cohérence, la pérennité et l'adhésion des parties prenantes aux actions engagées.

Le CESER partage donc l'ambition du Conseil Régional de doter le SRESRI d'une gouvernance structurée et favorisant une grande concertation avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du territoire.

A. Clarifier la répartition des compétences des instances composant la gouvernance, leurs moyens d'action et les modalités d'interactions.

Préconisation 1 : Établir un organigramme fonctionnel explicite de la Gouvernance, assorti d'un protocole de coordination simplifié, intégrant des précisions sur les modalités de décision, de consultation et d'évaluation.

Le modèle de gouvernance proposé par le Conseil Régional apparaît clair et structuré dans la répartition des missions et favorise une approche participative grâce à ses diverses instances.

La gouvernance du SRESRI repose sur un comité stratégique co-présidé par la Région et l'État, un comité technique, des comités thématiques, une instance consultative (étudiants, collectivités, institutions) et un Observatoire ESRI. Cette organisation présente une ambition louable en matière de concertation. Toutefois, une imprécision persiste quant à la répartition effective des compétences et des rôles entre ces organes, notamment en ce qui concerne le lien fonctionnel entre le Comité technique et les Comités thématiques.

De même, le rôle du futur Observatoire de l'ESRI devra être précisé : moyens de pilotage garantissant son indépendance de fonctionnement et d'évaluation, de méthodologie, accès aux données et aux publications. Le schéma prévoit également une évaluation continue et indépendante, avec indicateurs de résultats, tableaux de bord et suivi budgétaire pluriannuel sans préciser les modalités d'exercice de celle-ci, de construction des tableaux de bord opérationnelle, d'identification des indicateurs et de collecte des données. Les origines et les accès à ces données méritent à notre sens d'être précisés afin de ne pas nuire à l'efficacité de cet outil.

Par ailleurs, le CESER recommande que l'Agence Régionale de l'Innovation soit pleinement intégrée au pilotage opérationnel du SRESRI. Elle pourrait, dans ce cadre, porter la mission d'animation territoriale des priorités arrêtées et la coordination entre chercheurs, entreprises et acteurs publics.

Acteurs concernés : Conseil régional, représentants des établissements d'enseignement supérieur, experts en gouvernance dont le CREFOP

Temporalité : Court terme (6 mois).

B. Articuler le SRESRI avec les autres schémas et contrat pour amplifier l'impact territorial

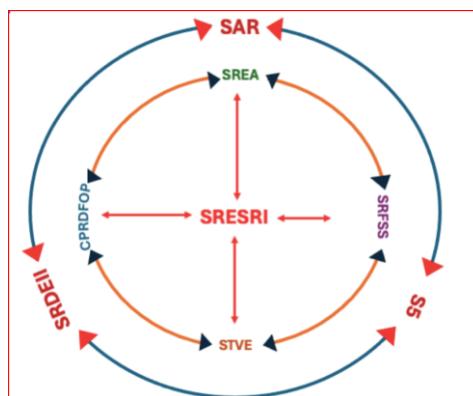
Préconisation 2 : Veiller à la cohérence du SRESRI avec les différents schémas ou contrats structurants existants ou à venir du conseil régional : SRDEII, S5, SAR, CPRDFOP, SRFSS.

Pour que La Réunion puisse tirer pleinement partie de ses potentiels et construire une stratégie cohérente, dynamique et adaptée aux spécificités de l'île, il est essentiel de clarifier et d'articuler efficacement le SRESRI avec l'ensemble des schémas structurants. Le Conseil Régional affirme sa volonté d'inscrire le SRESRI dans une stratégie régionale globale, articulant ses actions avec celles des autres schémas régionaux (SAR, SRDEII, CPRDFOP, etc.) afin de maximiser leur synergie. Il précise que le SRESRI devra être agile car il est au cœur des stratégies régionales qui, pour certaines, sont en cours d'élaboration.

Acteurs concernés : Conseil régional, services techniques, responsables des différents schémas (SRDEII, S5, SAR, CPRDFOP, SRFSS), CREFOP

Temporalité : Moyen terme (1 an).

1. Clarifier l'articulation du SRESRI et des autres schémas et contrat structurants du conseil régional



Transversalité entre les schémas régionaux

La réussite des politiques régionales repose sur une mise en transversalité des schémas stratégiques. La vision transversale des politiques régionales permettra d'assurer une vision systémique du développement territorial. Si l'agilité est indispensable dans un monde économique et social mouvant, pour le CESER, elle est primordiale dans l'ensemble des politiques publiques. Afin de

permettre cette agilité et cette transversalité, l'instance de gouvernance du SRESRI devra être en lien avec les instances de gouvernance des autres politiques régionales.

Les principaux schémas régionaux identifiés par le CESER concernés par cette transversalité sont les suivants :

- Le SAR définit la vision stratégique pour un développement territorial équilibré, intégrant urbanisme, logement, infrastructures et environnement. Son objectif : faire de La Réunion une île où il fait bon vivre, avec des zones d'innovation, des pôles d'excellence et une urbanisation durable. Il est en cours d'élaboration.
- La stratégie S5 (Stratégie de Spécialisation Intelligente Sociale et Soutenable) vise à développer une « stratégie de spécialisation intelligente » pour la recherche et l'innovation. Le Conseil Régional précise que la S5 est le volet innovation et recherche de la Nouvelle Économie.
- Pour sa part, le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) vise à dynamiser la croissance locale par l'innovation, l'ouverture à l'international et le soutien aux entreprises. Son cadre stratégique a pour objectif de soutenir le tissu économique, stimuler davantage la demande et renforcer l'environnement et l'équipement du territoire. Là encore, ce schéma affiche l'ambition de favorise la recherche et l'innovation pour le développement économique.
- Le CPRDFOP Contrat de Plan Régional du Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle. Ce document contractuel s'inscrit dans une logique de négociation quadripartite : État, Région, Partenaires sociaux (organisations d'employeurs et de salariés). Il est élaboré par la région au sein du CREFOP sur la base des documents d'orientation présentés par : le Président du conseil régional, le représentant de l'État dans la région, les autorités académiques ainsi que les organisations d'employeurs et de salariés. Il a vocation à définir des priorités et des plans d'actions en matière d'orientation et de formation professionnelle (initiale et continue) pour une période de 5 ans. En lien avec le CPRDFOP existent différents schémas sectoriels tel que le Schéma Régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS). Actuellement, le CPRDFOP comme le SRFSS sont en cours d'élaboration à la Réunion.

Ces différents schémas sont évoqués dans SRESRI. Toutefois, pour le CESER, la méthodologie de mise en cohérence entre ces documents et celui-ci, méritent d'être davantage développé.

2. Faciliter la coopération entre les instances de gouvernance des différents schémas stratégiques

Coopération entre les instances de gouvernance

Pour le conseil consultatif, afin d'assurer une cohérence stratégique ou à venir, il est vital d'organiser des rencontres régulières entre les instances de gouvernance du SRESRI, du SRDEII, de la S5, du SAR et du CPRDFOP. Ces échanges favoriseraient l'alignement des politiques, la mutualisation des ressources et la coordination des projets. La transversalité devra remplacer le fonctionnement en silos.

Articuler la gouvernance à venir de l'ESRI avec les instances existantes permettrait d'assurer une transition fluide, une gestion efficace et un renforcement de la légitimité, tout en maximisant l'efficacité des actions et la cohérence stratégique. Cela nécessitera une démarche participative et

structurée, visant à renforcer la gouvernance globale et favorisera, également, une meilleure prise de décision, une transparence accrue et une efficacité opérationnelle renforcée pour accompagner le développement stratégique de l'ESRI.

a) Les gouvernances du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), du SRDEII et de la stratégie S5

Le CESER s'interroge donc sur la place de la gouvernance du SRESRI ou son articulation dans le pilotage de ces trois autres schémas stratégiques du Conseil Régional.

Une Commission d'Élaboration du Schéma d'Aménagement Régional (CESAR) composée de 55 membres parmi lesquelles figurent les représentants des collectivités territoriales, les établissements publics, les chambres consulaires, les organismes professionnels et associations pour la protection de l'environnement, a été mise en place afin de contribuer à une construction concertée de ce schéma primordial pour l'avenir de notre territoire. A ce stade des travaux du CESAR, les modalités de gouvernance du SAR n'ont pas été définies.

Les instances de gouvernance du SRDEII et de la stratégie S5 méritent elles-aussi d'être clarifiées.

Le CESER s'interroge sur la place de la gouvernance du SRESRI dans le pilotage de ces deux autres schémas stratégiques du Conseil Régional.

Pour le CESER, il est indispensable de créer une instance de pilotage intégré où la coordination est assurée, veillant la cohérence régulière des schémas et permettant d'ajuster les actions en fonction des enjeux locaux et sectoriels.

b) Le CREFOP instance de gouvernance du CPRDFOP, du SFSS et SFSP

Le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) constitue un pilier essentiel pour coordonner les politiques régionales en matière d'emploi, de formation et d'orientation professionnelles. Composé d'un bureau réunissant l'État, le Conseil régional, des partenaires sociaux les plus représentatifs du territoire et étendu en plénier à l'ensemble des organisations syndicales ainsi qu'au réseau consulaire et à l'ensemble des opérateurs spécialisés de ses domaines d'intervention, il agit comme un levier pour harmoniser les actions de formation, anticiper les besoins en compétences du territoire et agir en faveur de l'emploi.

Sa gouvernance renouvelée doit également encourager une co-construction avec l'ensemble des acteurs, notamment via une vision partagée de l'orientation au travers du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO). De fait, par exemple, l'orientation des bacheliers puis des étudiants de l'enseignement supérieur devrait être une thématique coordonnée à la fois par le SRESRI 2025-2035 et le futur CPRDFOP donc une action transverse aux deux instances de gouvernance : le CREFOP et l'instance de gouvernance à venir du SRESRI.

C. Renforcer la gouvernance de l'ESRI au service du territoire

1. Affirmer le rôle des partenaires sociaux et du CREFOP dans la gouvernance de l'ESRI.

Dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie ou Bretagne, les partenaires sociaux siègent dans les comités de gouvernance du SRESRI, en articulation avec le CREFOP. Ils contribuent à l'évaluation de l'insertion professionnelle, à la cartographie des besoins en formation

et à la construction des passerelles avec les branches professionnelles. Le rapport d'activité 2022 du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) souligne que l'intégration des partenaires sociaux dans la gouvernance régionale de l'ESRI permet de "renforcer la cohérence entre politiques de formation, d'emploi et d'innovation". Leur participation permet de croiser les regards sur les enjeux de formation, d'emploi et d'innovation ; d'alimenter une stratégie cohérente et contribue au dialogue social territorial.

À ce titre, pour le CESER, l'intégration des partenaires sociaux dans la gouvernance du schéma constitue un impératif stratégique, opérationnel et démocratique.

Préconisation 3 : Afin d'assurer la transversalité des schémas CPRDFOP et SRESRI donc des instances de gouvernance associées et d'intégrer les partenaires sociaux à la gouvernance de l'ESRI sur le territoire, le CESER préconise l'intégration des partenaires sociaux membres du bureau du CREFOP au COTECH du SRESRI.

Acteurs concernés : CESER, partenaires sociaux, membres du bureau du CREFOP.

Temporalité : Court terme (6 mois).

2. Respecter les prérogatives des Conseils universitaires

Le SRESRI privilégie une gouvernance centrée sur la région, l'État, et certains partenaires extérieurs, avec une place limitée pour l'université en tant qu'acteur autonome ou principal. Or, dans un contexte où l'université constitue le cœur du système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, sa place dans la gouvernance doit être clairement affirmée, afin de garantir que ses spécificités, ses ressources et ses enjeux soient pleinement pris en compte.

Il est essentiel que l'université ne soit pas uniquement considérée comme un partenaire extérieur, mais qu'elle prenne toute sa place dans la gouvernance du SRESRI, avec une participation renforcée dans les organes stratégiques et consultatifs, afin d'assurer une cohérence, une légitimité et une efficacité optimales dans la mise en œuvre des politiques territoriales.

Préconisation 4 : Associer formellement les CA, CAC et commissions de recherche dans la gouvernance du SRESRI.

En France, la gouvernance des universités repose sur une organisation démocratique et collégiale, structurant la prise de décision à travers les instances principales suivantes :

- ➡ Le Conseil d'Administration (ou Conseil d'Université)
- ➡ Le Conseil Académique (ou Conseil des Enseignements et de la Recherche)
- ➡ Le Président de l'Université
- ➡ Le Comités spécialisés et Conseils Pédagogiques et de Recherche

Ces instances sont essentielles pour le bon fonctionnement de la gouvernance de l'université. La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (notamment la Loi « Orientation et Programmation pour la Performance de la Recherche ») en encadre les modalités de gouvernance.

Le CESER prend note que ces différentes instances ne sont représentées que partiellement dans la gouvernance du projet du SRESRI présenté par le Conseil Régional.

Le conseil consultatif préconise d'impliquer les représentants des universités (présidents, conseils d'administration, représentants étudiants et personnels) dans le pilotage du SRESRI.

Acteurs concernés : Le Conseil Régional, Établissements d'enseignement supérieur, CA, CAC, commissions de recherche, CREFOP

Temporalité : Court terme (6 mois).

Préconisation 5 : Distinguer clairement les compétences académiques de celles du schéma régional d'enseignement supérieur.

Pour le CESER, distinguer clairement les compétences académiques de celles du schéma régional permet une gestion plus efficace, cohérente et adaptée des politiques éducatives et régionales, en assurant que chaque niveau d'action intervient de manière complémentaire et bien coordonnée. Pour pouvoir faire cette distinction, il est important de comprendre leur cadre d'action et leur champ de responsabilité respectif.

Les compétences académiques sont principalement liées à la gestion et à l'organisation de l'enseignement et la gestion des établissements scolaires, ainsi que le pilotage pédagogique sous la responsabilité de l'État (rectorat, ministère).

Le schéma régional d'enseignement supérieur concerne plutôt la planification stratégique, le développement territorial, et la coordination régionale sur des aspects liés à l'éducation mais intégrés dans un cadre plus large de développement régional (aménagement du territoire, développement économique, formation professionnelle, gestion des transports, et parfois l'éducation dans une dimension plus large).

Acteurs concernés : Conseil régional, Rectorat, établissements d'enseignement supérieur,
Temporalité : Moyen terme (1 an)

3. Accroître la représentation et le pouvoir d'agir des jeunes

Le schéma de gouvernance du SRESRI du Conseil Régional inclut des étudiants et diverses associations dans l'instance consultative, ce qui est positif. Cependant, pour le CESER, la présence des étudiants dans les instances de gouvernance du SRESRI ne saurait se limiter à une fonction consultative.

Préconisation 6 : Faire siéger de manière permanente des représentants étudiants dans toutes les instances de gouvernance.

L'un des objectifs affichés SRESRI est de replacer les étudiants, au cœur des dispositifs. Il est donc essentiel que leur place soit effective, reconnue et structurée dans la gouvernance du schéma. Les étudiants sont les premiers bénéficiaires – mais aussi parfois victimes – des politiques d'enseignement supérieur. Ils doivent à ce titre pourvoir exprimer leurs besoins réels, notamment en matière de logement, de transport, de réussite académique ou d'orientation. Cela garantit une prise en compte des réalités vécues sur le terrain. Une gouvernance inclusive suppose de reconnaître la place des usagers – en l'occurrence, les étudiants – au sein des dispositifs décisionnels.

Les représentants étudiants sont porteurs d'une expérience directe du système. Leur expertise d'usage complète l'expertise institutionnelle ou académique. Ils peuvent rapidement alerter sur les effets de certaines mesures et proposer des solutions concrètes, innovantes et adaptées.

Dans plusieurs régions françaises (Occitanie, Bretagne, Hauts-de-France), les étudiants sont membres à part entière des comités stratégiques des SRESRI, ou à travers la représentation des conseils universitaires au sein des comités techniques.

Dans un territoire marqué par la précarité étudiante, la sous-réussite en licence et des difficultés d'orientation, donner la parole aux jeunes, notamment ceux issus de milieux populaires, est un geste d'équité. Cela permet de lutter contre le sentiment de dépossession des politiques publiques et d'ouvrir les institutions aux nouvelles générations.

Le CESER propose donc que les représentants étudiants soient membres permanents des instances de gouvernance : comité stratégique, comité technique et comités thématiques. Des sièges avec voix délibérative doivent leur être réservés, avec un accompagnement à la participation. Cette participation leur offre la possibilité de confirmer leur engagement citoyen et constitue un levier d'émancipation, de responsabilisation pour nos jeunes. De plus, leur participation active renforce l'ancrage démocratique du SRESRI. C'est une opportunité pour que le SRESRI incarne une politique réellement tournée vers l'avenir.

Acteurs concernés : Le Conseil Régional, CREFOP, Établissements d'enseignement supérieur, associations étudiantes

Temporalité : Court terme (6 mois)

D. Mettre en place une évaluation externe et structurée

Préconisation 7 : Mettre en place un dispositif d'évaluation indépendant, structuré et régulier

La loi de programmation de la recherche (LPR) du 24 décembre 2020 encourage la mise en place de démarches évaluatives fondées sur des indicateurs transparents et partagés. Le précédent schéma (SEFORRE) n'ayant pas fait l'objet d'un suivi formel, il convient

désormais de structurer un observatoire indépendant, adossé à une mission d'évaluation externe ex ante, in itinère et ex post.

Acteurs concernés : Experts en évaluation, conseil régional, établissements d'enseignement supérieur.

Temporalité : Moyen terme (1 an).

1. Structurer un système d'information performant

L'un des défis majeurs réside dans la disponibilité et la qualité des données. Les fiches action mettent en évidence un déficit d'accès à des données consolidées, exhaustives et exploitables, notamment en termes de réussite étudiante, d'insertion professionnelle, et de gestion des carrières des chercheurs. La création d'un système d'information global, interopérable, et alimenté en continu, constitue une condition indispensable à une évaluation fiable. Ce système doit également intégrer des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, en lien avec les objectifs stratégiques du SRESRI. La mise en œuvre d'un observatoire doté d'une charte qualité, de moyens humains spécialisés (data-scientistes, analystes économiques), et de ressources financières adaptées permettra d'assurer une analyse fine et pertinente. La gouvernance doit veiller à ce que ces données soient accessibles, transparentes, et utilisées pour alimenter la réflexion stratégique.

2. Définir un programme de suivi et d'évaluation cohérent et opérationnel

Au-delà de la collecte de données, il est indispensable de formaliser un programme de suivi et d'évaluation structuré, intégré dans la gouvernance du SRESRI. Celui-ci doit définir des indicateurs précis, mesurables, et contextualisés. La conception de ce programme, prévue pour 2025, doit inclure une étape de conception participative, associant l'ensemble des acteurs concernés (universités, centres de recherche, entreprises, acteurs socio-économiques et représentants des étudiants). Les évaluations devront être régulières, documentées, et publiées pour assurer une meilleure appropriation, une responsabilisation des acteurs et une capitalisation des bonnes pratiques. La veille stratégique et l'évaluation formative permettront d'ajuster en temps réel les politiques, renforçant ainsi leur efficacité.

Les ressources financières allouées à ces dispositifs doivent être considérées comme un investissement stratégique essentiel. Leur suffisance, leur allocation, et leur utilisation efficiente doivent faire l'objet d'un contrôle rigoureux.

Enfin, la réussite du SRESRI repose en grande partie sur la qualité de ses dispositifs d'évaluation. La gouvernance doit faire preuve de transparence et d'exigence dans la définition des indicateurs et dans le suivi des actions adossé à un plan de communication volontaire et affirmé. Ces démarches permettront non seulement de mesurer l'impact réel des politiques engagées, mais aussi d'en ajuster la trajectoire pour bâtir un écosystème régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation plus cohérent, performant et durable.

Préconisation 8 : Construire un tableau de bord partagé avec financement, indicateurs de suivi et d'impacts.

La création d'un tableau de bord partagé avec des indicateurs de suivi et d'impact permettra de suivre efficacement la mise en œuvre du schéma régional, d'identifier les réussites et les axes d'amélioration, et de valoriser l'impact des actions menées sur le territoire régional.

Exemples d'indicateurs :

- Partenariats et Collaborations (Nombre de partenariats recherche innovation/ entreprises ou collectivités...)
- Suivi des indicateurs des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) par bénéficiaire
- Financement : Taux de consommation du budget alloué
- Accessibilité et insertion (taux d'inscription par filière, ...)
- Qualité de l'enseignement (résultats d'enquêtes de satisfaction, taux de réussite...)
- Recherche et innovation (nombre de publications, brevets...)
- Innovation et Transfert de Technologie (Nombre de licences ou de spin-offs créés, ...)
- Impact Territorial et Socio-économique (taux de contribution à l'économie régionale, nombre et type d'emplois créés, etc.-)

Pour la mise en œuvre, il sera nécessaire de :

- ➡ Impliquer les parties prenantes : universités, centre de recherche, collectivités, entreprises.
- ➡ Mettre en place un système de collecte et de mise à jour régulière des données à partir de sourcing identifié et reconnu
- ➡ Assurer une gouvernance claire pour l'interprétation des indicateurs et la prise de décision.
- ➡ Utiliser des outils numériques (tableaux dynamiques, tableaux de bord interactifs) pour faciliter l'accès et la communication au plus grand nombre des données.
- ➡ Prévoir une revue périodique pour ajuster les indicateurs et actions en fonction des résultats.

Acteurs concernés : Conseil régional, établissements d'enseignement supérieur, experts en gestion de données, CREFOP

Temporalité : Moyen terme (1 an)

3. Clarifier le financement du SRESRI

Dans le cadre du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), la clarification du financement constitue un enjeu essentiel pour assurer une gouvernance transparente et efficace des ressources allouées aux acteurs locaux. Ce schéma vise à renforcer la cohérence des investissements publics en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, tout en répondant aux besoins spécifiques du territoire.

Préconisation 9 : Mettre en place un fonds régional de soutien à la recherche et à l'innovation structurant, pluriannuel et multi-financeurs.

La recherche et l'innovation constituent des piliers essentiels au développement territorial, économique et social de La Réunion. Le territoire bénéficie d'un écosystème en construction localement, soutenu par plusieurs acteurs tels que l'Université de La Réunion, le Groupement d'Intérêt Public CYROI, le CIRAD, l'IRD ou encore l'INSERM. Ces structures jouent un rôle stratégique dans la production de savoirs, de l'innovation et assure un rayonnement scientifique régional reconnu.

Cependant, malgré une dynamique reconnue, la Cour des comptes a, dans plusieurs rapports, mis en évidence des fragilités persistantes en matière de gouvernance, de pilotage stratégique et surtout de financement pérenne. Elle alerte notamment sur le faible soutien aux jeunes chercheurs, et l'absence de stratégie consolidée de long terme.

Cette situation freine l'émergence de pôles d'excellence régionaux et réduit la capacité du territoire à répondre aux enjeux globaux (souveraineté alimentaire, santé, énergie, biodiversité, adaptation au changement climatique).

Le CESER suggère que le Conseil Régional, en partenariat avec l'État et en mobilisant les fonds européens (FEDER, Horizon Europe), crée un fonds spécifique dédié visant à :

- Sécuriser les financements des projets de recherche pluridisciplinaires à fort ancrage territorial ;
- Soutenir les jeunes chercheurs (allocations doctorales, postdoctorats, mobilité) ;
- Favoriser la valorisation des résultats scientifiques via des structures de transfert ;
- Accompagner la mise en place de chaires d'excellence sur des thématiques prioritaires.
- Assurer un meilleur accueil des étudiants et chercheurs étrangers pour plus d'attractivité et de collaborations stratégiques internationales à intérêts mutuels.

Ce fonds, dans la dynamique des COMP actuels, pourrait s'appuyer sur une contractualisation avec les établissements porteurs. Il serait adossé à des indicateurs de moyens et de performance, à une évaluation indépendante et à une transparence dans la gestion et également articulé avec le Contrat de Plan État-Région (CPER), le SRESRI et la S5.

Acteurs concernés : Conseil régional, entreprises, établissements d'enseignement supérieur

Temporalité : Long terme (2 ans)

III. Axe 2 : Recentrer l'action publique sur la réussite des étudiants

Dans le SRESRI, le Conseil Régional souligne que « les taux de réussite des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur restent encore inférieurs aux moyennes nationales, surtout au niveau Licence. », et conclut son introduction sur le fait que « rendre les conditions d'accès favorables à l'enseignement supérieur n'est donc pas une option ».

E. Prioriser la réussite en licence

Le SRESRI met en lumière le faible taux de réussite en première année à l'Université de La Réunion. Toutefois, lors de son audition, la directrice de l'UR Lettres et Sciences sociales a souligné l'importance de disposer de données précises sur la progression des étudiants, notamment le nombre d'inscrits qui passent en année supérieure ou qui terminent leur cursus. Il serait essentiel d'obtenir des statistiques fiables sur le taux d'échec et d'identifier les actions possibles pour y remédier. Il est important, également, d'assurer une adéquation entre les moyens humains et financiers mobilisés pour relever ce défi.

Préconisation 10 : Lancer un plan d'urgence L1 (1^{ère} année de licence) avec diagnostic des causes d'échec, la révision du principe du tutorat et plan d'orientation renforcé.

Dans son rapport sur la prévention et la lutte contre le décrochage³ le CESER a mis en évidence plusieurs dispositifs et actions spécifiquement destinés à soutenir les étudiants en licence afin de prévenir leur décrochage et favoriser leur réussite. Ces dispositifs illustrent une démarche proactive et diversifiée pour soutenir les étudiants en licence, en leur offrant des moyens de se réorienter, d'alléger ou de renforcer leur parcours académique dans l'objectif de favoriser leur persévérance et leur réussite dans l'enseignement supérieur.

Ces dispositifs sont les suivants :

- Opération « Rebondir » : organisée chaque année, elle permet aux étudiants de se réorienter rapidement après les premiers cours s'ils constatent que leur filière ne leur convient pas. Des rencontres avec des conseillers d'orientation et des partenaires extérieurs facilitent cette démarche.
- Réorientation en fin de premier semestre de Licence 1 : cette initiative offre aux étudiants la possibilité de changer de filière dès la fin du semestre, pour mieux s'adapter à leur projet professionnel ou à leurs difficultés.
- Dispositif d'allègement de scolarité : permettant à certains étudiants de réaliser leur première année de licence en deux ans, afin de réduire la pression et d'améliorer leur réussite.
- Cycle Préparatoire aux Études Supérieures et à l'Insertion Professionnelle (CPESIP) : destiné à accompagner les étudiants en difficulté, notamment ceux issus de filières professionnelles ou technologiques, en leur proposant une année préparatoire pour renforcer leurs connaissances,

³ Rapport CESER : La prévention et la lutte contre le décrochage : un enjeu pour la société réunionnaise – Décembre 2017

leur méthode de travail et leur projet professionnel. Ce dispositif contribue à diminuer le taux d'échec en licence.

- ✚ Dispositif de préparation aux études scientifiques (PESSIP) : une formation d'un semestre pour les étudiants rencontrant des difficultés en sciences, leur permettant de se mettre à niveau et d'envisager la poursuite d'études ou une réorientation.
- ✚ Entretiens avec les Conseillers d'Orientation PSYchologues (COPSY) : tout au long de l'année, les étudiants peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour réfléchir à leur orientation, leur projet professionnel ou envisager une réorientation active pour prévenir le décrochage.
- ✚ Tremplin post bac pour les bacheliers professionnels : destiné à accompagner spécifiquement les bacheliers issus de filières professionnelles, en leur proposant un soutien pour l'accès aux formations supérieures, la préparation à des concours ou la mobilité, et en les aidant à prévenir l'échec en première année de licence.

1. Le tutorat : application et limite.

Le projet du SRESRI propose de généraliser le contrat de tutorat (axe 2, action 15) à toutes les filières, en s'inspirant notamment du modèle de l'UFR Santé. Ce dernier a mis en place un système de tutorat reconnu pour sa qualité, notamment dans les cursus Parcours d'accès spécifique santé (PASS) et Licence accès santé (LAS), qui ont obtenu l'approbation du Ministère de l'Enseignement supérieur grâce à leurs résultats positifs en termes de taux d'admission. La généralisation du dispositif reste sous le pilotage de l'UFR Santé.

Le tutorat est généralement assuré par des étudiants en master, qui organisent des sessions de révision, des concours blancs, et accompagnent les étudiants en difficulté. Des temps spécifiques sont dédiés dans l'emploi du temps pour le tutorat, accessible librement aux étudiants selon leur besoin. La faculté organise aussi des sessions pour renforcer l'aide, notamment en dehors des cours, avec l'organisation de sessions de révision ou de soutien.

Le CESER considère que le tutorat constitue un outil précieux pour favoriser la réussite en première année et offrir un revenu aux étudiants plus expérimentés. Cependant, il reste insuffisant face à l'ampleur de l'échec en première année de licence. De plus, pour le CESER, s'inspirer du modèle santé avec un pilotage de l'UFR Santé comporte ses limites. En effet, l'audition de représentants des étudiants a mis en exergue le fait que le tutorat est une pratique existante, appréciée comme outil d'aide et d'intégration, mais qu'il soulève des préoccupations quant à sa généralisation obligatoire, en raison de la charge de travail supplémentaire qu'il pourrait imposer aux étudiants mais également pourrait perçue comme la création d'une contrainte. De plus, aucune précision n'est apportée sur sa généralisation au-delà de l'UFR déjà concernée.

Le CESER recommande donc au Conseil régional **d'adapter le tutorat à chaque filière**, plutôt que reproduire un modèle unique, en mobilisant les équipes pédagogiques.

De plus, il apparaît indispensable de recenser et de renforcer les actions déjà menées dans les établissements d'enseignement supérieur pour accompagner les jeunes dans leur parcours, dès la première année. L'analyse de l'offre doit permettre d'amplifier ou de soutenir les initiatives des UFR. Il serait également pertinent que le CPRDFOP réfléchisse sur le développement de formations manquantes à La Réunion, accessibles dès le niveau bac, qui offrent des débouchés professionnels ou entrepreneuriaux.

Enfin, une attention particulière doit être portée aux filières où les taux d'échec sont aujourd'hui les plus élevés, telles que le droit, l'économie et l'administration économique et sociale (AES) ou celles accueillant le plus d'étudiants issus de la voie professionnelle, sans stigmatiser les équipes pédagogiques ou les apprenants. Par ailleurs, certaines filières souffrent d'une crise des vocations. Il serait utile d'organiser une réflexion sur la facilitation de la réorientation des étudiants et la levée des obstacles qui freinent leur parcours.

2. Un plan d'urgence spécifique pour la réussite en première année de licence

Dans ce contexte d'échec en licence, le CESER préconise **un plan d'urgence spécifique**. Celui-ci devra être structuré de manière à intégrer un diagnostic précis des causes d'échec, un renforcement des dispositifs d'accompagnement, une communication claire sur l'offre et l'orientation, ainsi que la collecte de données actualisées pour un pilotage efficace :

1. Diagnostic approfondi des causes d'échec

- Analyse statistique des résultats (Collecter et analyser les taux de réussite, d'abandon et de redoublement par filière, année et unité d'enseignement, Identifier les parcours, modules ou unités où le taux d'échec est le plus élevé...)
- Recueil de feedbacks (mener des enquêtes ou entretiens avec étudiants, enseignants et personnels d'appui)

2. Plan d'orientation renforcé

- Information et orientation dès le début (Renforcer l'information sur les parcours, débouchés et exigences de la licence, Organiser des journées d'information, ateliers d'orientation).
- Accompagnement personnalisé à l'orientation (Proposer des entretiens d'orientation dès la pré-inscription ou début d'année).
- Suivi post-orientation (Adapter les parcours en fonction des résultats et aspirations des étudiants).

3. Demandes d'informations complémentaires

- Rapport du CROUS (Solliciter un rapport détaillé auprès du CROUS comprenant : Nombre de demandes d'aide ou de logement, Nombre de demandes traitées et en attente).
- Nombre de places disponibles dans les résidences universitaires.

4. Chiffres actualisés en licence (avant mise en œuvre du plan)

- Demander les statistiques par année académique, par filière et par unité d'enseignement
- Effectifs inscrits.

- Taux de réussite, d'échec, d'abandon.
- Répartition par type d'étudiant (parcours d'origine, situation socio-économique).

5. Mise en œuvre et suivi du plan

- Communiquer le plan d'urgence aux parties prenantes.
- Définir un calendrier précis de mise en œuvre.
- Instaurer un comité de suivi pour évaluer l'impact des mesures et ajuster si nécessaire.

6. Indicateurs de réussite

- Amélioration des taux de réussite (diminution des taux d'abandon, satisfaction des étudiants et des enseignants)

Acteurs concernés : Établissements d'enseignement supérieur, étudiants, conseillers pédagogiques, Conseil Régional,

Temporalité : Court terme (6 mois).

F. Agir sur les conditions de vie : logement, mobilité, revenu

1. Le logement étudiant une priorité partagée

Préconisation 11 : Mettre en place un observatoire du logement étudiant en charge du suivi de l'objectif de doublement l'offre de logement étudiant d'ici 2028.

Le besoin en logements universitaires abordables est urgent et crucial à la réussite étudiante sur notre territoire : chaque année, plus de 5 500 demandes pour seulement 1 300 logements disponibles au CROUS⁵, ce qui génère une pénurie criante. Les loyers dans le privé oscillent entre 450 et 500 euros pour des petits studios ou chambres de 17 m², bien supérieurs aux tarifs sociaux du CROUS (pour les boursiers) à environ 150 euros. La forte demande en logement social, couplée à la hausse des loyers privés, accentue la précarité des étudiants, notamment parmi ceux issus des zones rurales ou en situation de boursiers.

Le CESER salue les ambitions affichées dans la fiche action 12, le travail de cartographie initié par le Conseil Région et la création de l'Observatoire régional du logement, qui démontrent sa volonté d'agir. De plus, le SRESRI identifie l'accès au logement comme un levier majeur pour garantir l'autonomie des étudiants et améliorer leurs conditions de réussite. En effet, le manque de logements accessibles, adaptés et répartis sur le territoire limite l'accès équitable à l'enseignement supérieur.

Le Conseil Régional envisage un plan de développement sur dix ans. Le besoin est immédiat, alors que le plan prévu ne produira ses effets que dans plusieurs années. **Il faut agir dès maintenant.**

Afin de garantir l'effectivité du déploiement du plan envisagé dans les meilleurs délais, le CESER recommande :

⁵ Cour des comptes : « l'enseignement supérieur et la recherche en Outre-Mer – Réunion, exercice 2018/2024 – novembre 2024

- Sur le volet pilotage :
 - La mobilisation urgente de l'Observatoire régional du logement étudiant adossé à celui de l'enseignement supérieur afin de réaliser une cartographie des besoins, une identification des loyers pratiqués et une mise en visibilité des disparités territoriales.
 - La poursuite de l'élaboration de l'outil cartographique de l'offre de logement disponible.
- Sur le volet immobilier et développement de l'offre :
 - Mobiliser le CROUS, les bailleurs sociaux et les partenariats publics-privés.
 - Renforcer la capacité du parc étudiant en construisant ou en rénovant des logements sociaux adaptés.
 - Construire ou rénover des résidences étudiantes dans les principales communes universitaires
- Sur le volet accès à l'information :
 - Développer une plateforme régionale d'information et de mise en relation pour le logement et la mobilité afin de réduire les délais et les coûts pour les étudiants
- Sur le volet mobilité :
 - Articuler logement étudiant et accessibilité en transport public.
 - Inclure les enjeux logement dans les plans de mobilité universitaires.

Acteurs concernés : Conseil régional, EPCI, municipalités, établissements d'enseignement supérieur, CROUS

Temporalité : Moyen terme (1 an)

2. Un plan de mobilité étudiante élargi

Préconisation 12 : Élaborer un plan de mobilité étudiante intégrant les mobilités inter-campus et de nouvelles modalités d'enseignement.

La mobilité interne est un levier fondamental d'égalité et de réussite à La Réunion. Elle nécessite un aménagement équilibré du territoire, des services décentralisés, et une coordination interinstitutionnelle durable. Les enjeux liés à la mobilité sont majeurs, les embouteillages étant le quotidien de tous les réunionnais et le réseau de transports n'est pas en adéquation avec les besoins. Un des objectifs du SRESRI 2025-2035, est un accès équitable à l'enseignement supérieur, aux services étudiants et à la vie universitaire quel que soit le lieu de résidence de l'étudiant sur l'île. Cet objectif figurait déjà dans le précédent schéma. Pour autant, le constat reste le suivant :

- Offre universitaire est concentrée sur Saint-Denis, Le Tampon et Saint Pierre
- Zones comme l'Est et l'Ouest sont sous-dotées en formations et services.
- Temps de trajets longs et coûts de transport élevé.

La dispersion géographique des campus, notamment entre Tampon, Saint-Pierre, et le reste de l'île, complexifie la vie quotidienne de nombreux étudiants. Malgré une amélioration minime depuis le TCSP, il reste indispensable d'adapter les lignes et les fréquences de bus aux horaires universitaires car il est déjà constaté une surcharge des navettes entre zones rurales et campus. A

cela, se rajoute l'insuffisance de transports en commun après 20 heures et l'absence de transports nocturnes pour les activités culturelles ou associatives, surtout pour ceux qui ont des horaires décalés ou des activités sociales en dehors des heures de cours. La dépendance à la voiture reste forte, le coût d'un véhicule individuel et la réalité socio-économique de l'île font que peu d'étudiants en disposent.

Le CESER préconise dans le cadre de la transversalité SAR/SRESRI d'élaborer un plan de mobilité étudiante intégrant les mobilités universitaires. Ce plan devra intégrer la reprise du projet de bus en voie réservée entre le campus du Tampon et Saint-Pierre, l'adaptation des lignes et des fréquences de bus en fonction des mobilités étudiantes.

De plus, la Région Réunion disposant d'une grande couverture du réseau fibre, le CESER suggère d'étudier la possibilité de déploiement de campus connectés attractifs dans les zones enclavées.

Acteurs concernés : Conseil Régional, Établissements d'enseignement supérieur, collectivités locales, étudiants.

Temporalité : Moyen terme (1 an).

3. Evaluer le volume des inscriptions universitaires non liées aux études

Préconisation 13 : Le CESER préconise de réaliser une étude afin d'évaluer le volume d'inscriptions universitaires pour motifs sociaux qui pourraient contribuer au taux élevé d'échec en première année de licence.

En fonction des résultats, le conseil consultatif propose qu'une réflexion soit menée par les autorités compétentes sur les mesures de prévention à envisager.

Le coût de la vie, incluant logement, alimentation, habillement, et hygiène, pèse lourd sur le budget étudiant.

Les auditions ainsi que le rapport de la cour des comptes ont mis en exergue la détérioration des conditions de vie des étudiants à La Réunion, aggravée par la hausse des prix.

Pour ceux-là, dans le SRESRI, le Conseil Régional propose une allocation étudiante ciblée pour les soutenir dans la poursuite de leurs études, ce qui est une bonne initiative. Toutefois, cette mesure reste limitée à ceux qui poursuivent leur cursus mais un public étudiant universitaire reste en marge. En effet, un phénomène préoccupant est signalé : certains bacheliers, notamment professionnels, à défaut d'une possibilité d'insertion professionnelle ou de places en BTS, s'inscriraient à l'université principalement pour bénéficier des avantages liés au statut d'étudiant, tels que les bourses et la couverture médicale, afin d'assurer un revenu de survie. La loi limite en effet l'accès au Revenu de solidarité active (RSA) aux personnes âgées de 25 ans et plus, sauf exceptions.

Acteurs concernés : Conseil régional, services sociaux, associations étudiantes.

Temporalité : Long terme (2 ans).

G. Faciliter l'accès à l'information, à la vie associative et culturelle des étudiants

1. Développer une application unique au service des étudiants

Lors de l'audition des étudiants, il a été souligné que les activités culturelles, sportives et associatives sont présentes mais sous-utilisées ou mal connues en raison d'un déficit de communication. La création d'un portail ou d'une plateforme numérique simple et facile d'accès pour centraliser l'information sur les événements, ateliers, et initiatives étudiantes est évoquée. Des actions telles que scènes ouvertes, concerts, ateliers artistiques ou sportifs contribuent à dynamiser la vie étudiante, mais leur visibilité doit être renforcée.

Dans sa contribution préalable à l'élaboration du SEFORRE⁷, le CESER avait déjà préconisé la mise en place d'une application dédiée à l'orientation et à la réorientation au service des étudiants pour les accompagner. Au regard des besoins des étudiants qui ont évolué cette application devient primordiale.

Préconisation 14 : Créer une application unifiée "Étudiant Réunion" : orientation, bourses, logement, emploi, mobilités, événements.

Le CESER préconise la création d'une application via un canal innovant, en parallèle de la communication institutionnelle des établissements, qui puisse informer sur l'orientation, les bourses, le logement, l'emploi, les mobilités et les événements.

Il encourage également le Conseil Régional et l'Université de La Réunion à étudier la faisabilité d'une application unique, inédite, permettant aux étudiants d'accéder à la fois à leurs informations administratives, aux événements culturels et aux activités de loisirs, ce qui constituerait une solution innovante pour simplifier leur vie étudiante et renforcer leur engagement dans la vie universitaire et locale.

Une telle initiative nécessiterait une gouvernance claire, un partage des responsabilités et des ressources, ainsi qu'une forte implication des étudiants pour garantir une utilisation optimale et adaptée à leurs besoins.

En combinant leurs forces, la Région et l'Université peuvent ainsi créer un outil performant, adapté aux enjeux du numérique et de la vie étudiante moderne.

Acteurs concernés : Développeurs d'applications-Conseil Régional, établissements d'enseignement supérieur, étudiants

Temporalité : Moyen terme (1 an)

2. Dynamiser la vie associative et culturelle étudiante

Le préprojet de SRESRI du Conseil régional aborde les enjeux sociaux et de réussite étudiante. Cependant, il néglige un aspect fondamental : le soutien à la vie culturelle sur les campus et au-delà, qui doit être favorisé pour enrichir la vie étudiante.

⁷ Avis du CESER sur le Schéma Régional de l'Enseignement et des Formations Supérieurs et de la Recherche de La Réunion – juin 2017

L'engagement associatif offre aux étudiants l'opportunité de se découvrir, de développer leurs compétences et de réussir, tout aussi bien que les parcours académiques traditionnels.

Afin de dynamiser la vie étudiante, le CESER préconise que La Réunion s'inspire du modèle mis en place par la Région Occitanie, qui prévoit un Budget Participatif Régional dédié aux étudiants.

Préconisation 15 : Créer un budget participatif étudiant régional, inspiré du modèle Occitanie.

Le dispositif du Budget Participatif Régional « Vos solutions pour la vie étudiante » lancé par la Région Occitanie vise à favoriser l'engagement citoyen des jeunes, à soutenir financièrement des initiatives concrètes, et à renforcer la participation démocratique autour de la vie étudiante en Occitanie.

Son objectif est d'encourager la démocratie participative en permettant aux étudiants et associations étudiantes de proposer, de faire connaître et de faire financer des projets visant à améliorer leur vie quotidienne sur le territoire occitan. La démarche vise à soutenir des initiatives dans des thématiques telles que la santé, l'accès aux droits, la lutte contre l'isolement, la vie de campus, la culture, la citoyenneté ou le développement durable.

Le public visé est : Étudiants, associations étudiantes et toute personne ayant une attaché avec la région Occitanie, à partir de 15 ans.

Une enveloppe globale est allouée, avec une participation de la région allant jusqu'à 100% des dépenses éligibles si le projet est porté par une association étudiante, ou jusqu'à 70 % si un établissement d'enseignement supérieur ou un CROUS sert de bénéficiaire.

Ce dispositif permettra aux jeunes réunionnais de financer et de concrétiser leurs projets, favorisant ainsi leur engagement et leur épanouissement.

Acteurs concernés : Conseil régional, étudiants, associations étudiantes

Temporalité : Long terme (2 ans)

IV. Axe 3 : Faire de La Réunion un territoire de recherche à rayonnement régional et international et d'ancrage culturel

H. Soutenir les Sciences Humaines et Sociales (SHS) et la connaissance de la société réunionnaise

1. Conforter la création d'une Maison des Sciences Humaines

Préconisation 16 : Créer et doter durablement une Maison des Sciences Humaines.

Le CESER soutient cette initiative pour la création d'une Maison des Sciences Humaines, qui correspond à ses demandes formulées dans ses préconisations antérieures, pour une meilleure connaissance de la société réunionnaise.

➤ **Pourquoi ?** Les SHS sont invisibilisées, alors qu'elles sont essentielles.

Afin de mieux en comprendre la complexité et les enjeux.

La Réunion possède une singularité exceptionnelle en matière d'écosystèmes et de patrimoine naturel, mais également par sa richesse culturelle. Ce dernier mérite d'être étudiée à une échelle plus large et approfondie. De plus, les mouvements sociaux récurrents, le délitement de la cohésion de la société réunionnaise mais aussi la volonté de préservation du patrimoine matériel et immatériel ont mis en lumière l'importance des sciences humaines. Par ailleurs, les politiques publiques se doivent de prendre en compte les réalités de leur territoire. Par exemple, dans le domaine de la santé, il est fréquent que les politiques médicales soient élaborées à partir d'analyses sociales et anthropologiques. La Réunion a un besoin urgent de développer ces disciplines, notamment la sociologie et l'anthropologie, à tous les niveaux, du Bachelor au Doctorat.

➤ **Quoi ?** Une maison des SHS pour les rendre visibles, structurées, utiles.

Dans cette optique, il est primordial de développer la Maison des Sciences Humaines en lui allouant un budget pérenne. Un tel centre permettrait de renforcer la recherche et la formation dans ces disciplines, essentielles pour analyser les dynamiques sociales, culturelles et sociétales propres à La Réunion.

➤ **Comment ?** En la pilotant par l'université, en l'ouvrant aux acteurs publics et aux citoyens.

Le Schéma prévoit la création d'une Maison des sciences humaines (Axe 3, action 26). La Région souligne que « La Réunion attache une importance particulière aux disciplines des Lettres, Sciences Humaines et Sociales dans sa stratégie de spécialisation S3, à travers le Domaine d'Intérêt Majeur : 'Empouvoirement des populations Indianocéaniques' ». Ce domaine vise à analyser les spécificités de la population réunionnaise, tout en identifiant les vulnérabilités sociales et sanitaires qui remettent en question la durabilité du modèle de développement actuel.

Cependant, le CESER constate que dans le projet du SRESRI, cette création reste encore à l'état d'intention. Par ailleurs, pour le Conseil Consultatif, le développement des cursus en lettres et sciences humaines nécessite une gouvernance claire, notamment une implication active de l'Université. Il

demande donc que le projet de Maison des sciences humaines fasse l'objet d'un financement précis et chiffré, et que le Conseil Régional, seul ou en partenariat, s'engage à soutenir financièrement, sur du long terme, ces formations indispensables à la compréhension du territoire. Enfin, le conseil consultatif insiste sur l'importance de communiquer largement sur ces travaux, afin de valoriser ces recherches auprès du grand public et renforcer la connaissance collective de la société réunionnaise.

Acteurs concernés : Conseil régional, établissements d'enseignement supérieur, chercheurs

Temporalité : Long terme (2 ans)

Préconisation 17 : Lier tout soutien à des formations prestigieuses à une stratégie de besoins territoriaux.

Dans le cadre de son projet de SRESRI, le conseil Régional souhaite attirer sur l'île une institution éducative de renom, conformément à l'Action 3, Axe 1. La présence de classes préparatoires aux grandes écoles, ainsi que la création d'une école d'ingénieurs à La Réunion, ont permis à des étudiants issus de milieux modestes d'accéder à des formations prestigieuses. Le développement de ce type de formation sur notre territoire constitue de nouvelles opportunités pour notre jeunesse et notre territoire. Il est essentiel de souligner que l'objectif ne saurait être uniquement la réputation des formations. Celles-ci devront s'inscrire dans une stratégie de développement régional et donner lieu à une concertation au sein du CREFOP.

C'est pourquoi, le CESER invite le Conseil Régional à préciser le type de formations « prestigieuses » qu'elle souhaite favoriser, afin d'orienter efficacement cette initiative.

Acteurs concernés : Conseil régional, établissements d'enseignement supérieur, entreprises locales

Temporalité : Moyen terme (1 an)

2. Diversifier et renforcer l'enseignement des langues

Le CESER encourage le jeune à réunionnais aujourd'hui à s'enrichir d'une expérience de la mobilité hors département. Les voyages ouvrant l'appétence à la pratique de langues étrangères.

Le tourisme reste une activité clé à La Réunion, avec des perspectives d'expansion hors des marchés traditionnels français.

Actuellement, à La Réunion, l'apprentissage de l'anglais est accessible, en dehors des parcours initiaux, sous forme de questionnaires sur Moodle à tous les étudiants, hors filières Langues, littératures et Civilisations Etrangères (LLCE) et Licence Langues Etrangères Appliquées (LLEA).

Cependant, il serait pertinent d'élaborer des modules plus approfondis, favorisant la pratique orale et écrite, afin de mieux répondre aux besoins des étudiants et du marché du travail.

Le projet de SRESRI prévoit de proposer des modules en langues étrangères (notamment dans le cadre de l'action 27), une initiative positive qu'il conviendrait d'étoffer par une réflexion sur l'enseignement des langues dès la licence, pour garantir une maîtrise plus opérationnelle.

Par ailleurs, l'offre linguistique ne répond pas toujours aux enjeux économiques et culturels de l'île. Certaines filières, comme l'allemand, connaissent une baisse d'intérêt, notamment en raison du recul

de l'enseignement des langues étrangères dans le second degré, en dehors de l'anglais et de l'espagnol. La proximité de La Chine par exemple, peut ouvrir des opportunités économiques et professionnelles pour les jeunes réunionnais, notamment dans le cadre de la coopération régionale.

De plus, la palette de formations universitaires en langues rares est limitée. Les étudiants peuvent obtenir des diplômes en japonais, malgache, arabe ou tamoul, mais ne disposent pas de parcours spécialisés tels que LLCE ou LLEA dans ces langues. Certaines langues de l'Océan Indien restent absentes du catalogue de formations, ce qui limite la possibilité de les étudier dès l'université pour une poursuite en Master ou au-delà. La seule langue accessible pour un apprentissage initial en vue d'études supérieures reste aujourd'hui le mandarin.

Le CESER appelle à la mise en œuvre d'un plan ambitieux pour diversifier et renforcer l'offre de formations en langues régionales et étrangères à La Réunion. L'objectif est de permettre aux étudiants de développer leurs compétences linguistiques, essentielles pour leur avenir professionnel, aussi bien dans le cadre universitaire que dans leur vie quotidienne et leur insertion sur le marché du travail.

Préconisation 18 : Développer les formations initiales et continues en langues régionales et étrangères (malgache, swahili, arabe, allemand, tamoul...).

Le CESER appelle à la mise en œuvre d'un plan ambitieux pour diversifier et renforcer l'offre de formations en langues régionales et étrangères à La Réunion.

L'objectif est de permettre aux étudiants de développer leurs compétences linguistiques, essentielles pour leur avenir professionnel, aussi bien dans le cadre universitaire que dans leur vie quotidienne et leur insertion sur le marché du travail.

Acteurs concernés : Établissements d'enseignement supérieur, enseignants, étudiants, CREFOP
Temporalité : Moyen terme (1 an).

Préconisation 19 : Soutenir la Maison des langues comme hub stratégique.

Le CESER insiste sur l'importance de soutenir la Maison des langues en tant que hub stratégique pour la promotion du multilinguisme, de la diversité culturelle, de l'apprentissage interculturel.

Plusieurs approches peuvent être envisagées :

- Pour renforcer la Maison des langues, il est essentiel d'assurer un financement stable et suffisant afin de soutenir des programmes innovants, la formation du personnel et l'acquisition de ressources pédagogiques variées.
- La collaboration interdisciplinaire doit être encouragée à travers des partenariats avec d'autres départements, universités, institutions culturelles et entreprises, afin d'enrichir l'offre linguistique et promouvoir l'échange interculturel.
- Il est également important de développer des programmes innovants tels que des ateliers, formations en ligne, échanges linguistiques et événements culturels pour dynamiser l'apprentissage.

- L'intégration des technologies numériques, des plateformes d'apprentissage et des ressources multimédias doit être renforcée pour rendre l'apprentissage plus accessible et interactif.
- La visibilité de la Maison des langues doit être accrue par une communication active via les réseaux sociaux, événements et partenariats, afin d'attirer davantage d'utilisateurs et partenaires.
- La participation de la communauté, incluant étudiants, personnel et acteurs locaux, doit être encouragée pour créer un espace dynamique et adapté aux besoins locaux.
- Enfin, il est primordial d'établir des mécanismes d'évaluation réguliers pour mesurer l'impact des actions, recueillir des retours et ajuster la stratégie en conséquence.

Dans un contexte marqué par une mondialisation croissante et une intensification des échanges économiques et culturels, le développement d'une coopération régionalisée apparaît comme une stratégie essentielle d'insertion et de compétitivité pour renforcer l'autonomie et la résilience des territoires insulaires tels que La Réunion.

Cette démarche vise à favoriser des synergies entre acteurs locaux, régionaux et internationaux, tout en veillant à la protection des intérêts spécifiques de l'île.

En abordant cette thématique, il s'agit de comprendre comment la coopération régionalisée peut contribuer au développement durable de La Réunion, en conciliant ouverture vers l'extérieur et préservation de ses spécificités.

Acteurs concernés : Conseil régional, établissements d'enseignement supérieur, Maison des langues, CREFOP

Temporalité : Moyen terme (1 an)

I. Clarifier le projet d'Université de l'Océan Indien (UOI)

L'action 21 de l'axe 3 du préprojet de SRESRI envisage la création d'une Université de l'Océan Indien. La fiche action présentant le projet de l'UOI met en avant la création de cette Université comme un levier majeur pour renforcer la visibilité et l'attractivité de La Réunion dans la zone indopacifique. Elle s'inscrit dans une logique de structuration et d'intégration régionale, comparable aux initiatives européennes (universités en réseau), ce qui est pertinent pour créer un écosystème académique régional cohérent.

Toutefois, le projet présente plusieurs lacunes importantes.

Tout d'abord, une analyse de l'existant dans la zone OI et aussi de ce qui se fait déjà en matière de coopération régionale enrichirait l'analyse et la justification du projet ?

De plus, la gouvernance de l'Université de l'Océan Indien (UOI) manque de précisions : la composition, les rôles et la gestion opérationnelle des instances (conseil d'administration et conseil académique) ne sont pas détaillés, ce qui pourrait compromettre une gouvernance efficace et équilibrée entre acteurs locaux et internationaux.

Ensuite, l'absence d'un plan de financement détaillé, avec des estimations précises des coûts et des sources (subventions, fonds européens, partenaires), soulève des inquiétudes quant à la viabilité financière du projet. Par ailleurs, la coordination multi-parties (région, universités, partenaires internationaux) risque d'entraver la prise de décision si des mécanismes clairs de gouvernance et de communication ne sont pas instaurés.

Les objectifs, notamment la création de formations et la promotion de la mobilité, sont trop généraux ; ils gagneraient à être complétés par des indicateurs qualitatifs, comme la satisfaction des étudiants ou la durabilité des partenariats.

Enfin, la fiche n'aborde pas concrètement les défis liés à l'attractivité des formations, à l'accréditation ou à l'intégration des acteurs locaux, essentiels pour assurer la réussite de la mise en œuvre du projet.

Préconisation 20 : Préciser la gouvernance, le financement, les partenaires et les objectifs.

Afin d'assurer le bon déroulement et la réussite du projet UOI, il est essentiel de définir clairement plusieurs éléments clés :

1. La gouvernance

Il est impératif de définir un modèle de gouvernance clair, précisant le pilotage, les rôles, les responsabilités et les engagements des différentes entités impliquées, la composition du comité de pilotage, ainsi que les modalités de prise de décision. Une gouvernance transparente et participative favorisera l'efficacité, la cohérence et la pérennité de l'UOI.

2. Le financement

Pour assurer la pérennité de l'UOI, il faut diversifier ses financements (UE, France, collectivités, privés), renforcer la coopération internationale, créer des fonds pour la mobilité et la recherche, et optimiser la gestion financière pour garantir stabilité et transparence. Il est aussi essentiel d'avoir un suivi rigoureux des dépenses et financements avec indicateurs pour évaluer la rentabilité et ajuster la stratégie.

3. Les partenaires

Il serait bon d'identifier et de formaliser la liste des partenaires institutionnels, académiques, économiques et associatifs qui participeront à la conception, au financement et au fonctionnement de la structure. Ces partenaires doivent partager une vision commune et s'engager dans une collaboration durable, afin de valoriser la région et ses enjeux liés à l'Océan Indien

4. Les objectifs

Il est nécessaire de préciser les objectifs principaux de l'UOI, qu'il s'agisse de valoriser la région, de favoriser la coopération régionale, de promouvoir la recherche et l'innovation, ou encore de sensibiliser le public aux enjeux liés à l'Océan Indien. La définition d'objectifs précis permettra d'orienter les actions et d'évaluer les résultats obtenus.

Acteurs concernés : Conseil régional, établissements d'enseignement supérieur, partenaires financiers.

Temporalité : Court terme (6 mois).

Acteurs concernés : Conseil régional, CREFOP, établissements d'enseignement supérieur, partenaires financiers

Temporalité : Court terme (6 mois)

J. Améliorer les conditions d'accueil des étudiants étrangers

La Réunion, île située dans l'océan Indien, constitue une région riche en diversité culturelle et en potentiel académique. Cependant, les étudiants issus de la zone Océan Indien ou internationale rencontrent souvent des défis spécifiques liés à leur intégration universitaire, tels que l'adaptation culturelle, l'éloignement géographique et parfois des difficultés financières ou logistiques.

L'orientation stratégique 3 du projet de SRESRI vise à renforcer le rayonnement international de La Réunion, en favorisant les échanges et sa visibilité à l'échelle mondiale. Cependant, ce rayonnement ne doit pas se limiter pas à faire partir des réunionnais à l'extérieur, mais implique une capacité à accueillir et accompagner, à La Réunion, les étudiants étrangers, dont la précarité doit être prise en compte.

Préconisation 21 : S'appuyer sur les coopérations existantes pour faire levier (Université des Mascareignes, accord Réunion-Mayotte...).

Il est essentiel de recentrer nos efforts sur la priorisation de La Réunion dans l'Océan Indien, en évitant la multiplication d'initiatives qui risquent de diluer la valeur ajoutée pour la région.

Il convient de souligner que, dans un contexte où la concurrence entre établissements d'enseignement supérieur est forte, la priorité doit être donnée à la consolidation et au renforcement des structures existantes, au partenariat à bénéfice mutuel plutôt qu'à la multiplication de projets dispersés.

La proposition d'une université régionale doit avant tout s'inscrire dans une logique de synergie avec les acteurs locaux et régionaux déjà en place, notamment l'Université des Mascareignes, alliant les universités de Maurice et de Limoges, ou encore le projet d'université à Madagascar évoqué lors de la visite du président Macron. La clarification des liens entre ces initiatives est indispensable pour éviter toute redondance et garantir une véritable valeur ajoutée pour la région.

Il est donc primordial de privilégier des initiatives cohérentes, intégrées et qui renforcent la position de La Réunion en tant que pôle d'excellence dans la région, plutôt que de multiplier les projets qui ne répondent pas à cette logique stratégique. La priorité doit être donnée à une articulation plus claire entre les partenaires locaux et régionaux, afin de maximiser l'impact et la pertinence des actions entreprises pour l'Océan Indien.

Acteurs concernés : Conseil Régional, Université des Mascareignes, partenaires de coopération, établissements d'enseignement supérieur.

Temporalité : Moyen terme (1 an).

Afin de favoriser leur réussite académique et leur intégration sociale, il est essentiel de mettre en place un plan d'accueil et d'accompagnement dédié à ces étudiants. Ce dispositif viserait à leur offrir

un soutien personnalisé dès leur arrivée, à faciliter leur parcours universitaire, et à renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté universitaire de La Réunion. En déployant ce plan, l'objectif est de promouvoir l'égalité des chances, d'encourager la réussite scolaire, et de valoriser la richesse multiculturelle de la région tout en répondant aux enjeux spécifiques liés à leur contexte d'origine.

Le schéma proposé ne prévoit aucune action dans ce sens.

Or, une politique d'accueil et d'intégration adaptée est essentielle pour faire du rayonnement international un vrai succès pour l'île.

Préconisation 22 : Réaliser une enquête de terrain sur la précarité des étudiants étrangers.

Lors des auditions menées par le CESER auprès des étudiants, les interlocuteurs ont souligné la situation particulièrement précaire des étudiants étrangers, notamment ceux originaires des pays de la zone Océan Indien.

Cette réalité met en lumière la nécessité urgente d'établir une évaluation approfondie de leur situation, afin de mieux comprendre les défis spécifiques qu'ils rencontrent, qu'il s'agisse de difficultés financières, d'intégration culturelle ou d'accès aux services essentiels.

En effectuant cette évaluation, il sera possible de concevoir des mesures ciblées et adaptées, telles que la mise en place de dispositifs d'aide financière, d'accompagnement linguistique et culturel, ou encore de facilitation dans l'accès aux logements et aux ressources administratives.

Améliorer l'accueil de ces étudiants étrangers ne constitue pas seulement une question de solidarité, mais aussi une opportunité de renforcer la diversité et la richesse interculturelle de nos établissements, tout en favorisant leur réussite académique et leur intégration socio-professionnelle.

Il est donc essentiel que les autorités éducatives, les universités et les acteurs locaux collaborent pour créer un environnement plus accueillant, inclusif et équitable pour tous les étudiants, quels que soient leur pays d'origine.

Acteurs concernés : Conseil Régional, Établissements d'enseignement supérieur, chercheurs, associations étudiantes

Temporalité : Court terme (6 mois)

Préconisation 23 : Déployer un plan "accueil et accompagnement" pour les étudiants issus de la zone Océan Indien.

Objectifs : faciliter l'intégration culturelle, sociale et académique des étudiants de la zone Océan Indien, assurer leur réussite et leur bien-être, et instaurer un environnement inclusif.

- **Préparation avant l'arrivée :** communication claire sur les démarches, logement et ressources ; fiche de pré-inscription pour cerner leurs besoins ; ressources sur la culture locale et la langue.

- **Accueil à l'arrivée** : point d'accueil dédié, sessions en présentiel et en ligne, et tuteurs ou mentors issus de leur communauté pour faciliter leur intégration.
- **Accompagnement** : ateliers sur la vie universitaire, gestion du temps, logement et santé mentale ; cours de français si nécessaire ; groupes de discussion pour favoriser la cohésion.
- **Soutien personnalisé** : suivis réguliers avec conseillers, accès à des services de counseling adaptés à leur contexte culturel et linguistique.
- **Intégration interculturelle** : événements culturels, ateliers culinaires, collaborations avec des associations locales pour valoriser leur patrimoine et renforcer leur sentiment d'appartenance.
- **Suivi et évaluation** : enquêtes de satisfaction et rapport annuel pour ajuster le dispositif.
- **Ressources** : équipe dédiée, partenariats locaux, plateforme numérique d'informations.

Acteurs concernés : Établissements d'enseignement supérieur, collectivités locales, associations, CROUS

Temporalité : Moyen terme (1 an)

V. Axe 4 : Une recherche et une innovation davantage inclusives et utiles au développement des entreprises du territoire.

Le tissu économique réunionnais est constitué à plus de 95% de TPE et PME, qui forment la colonne vertébrale de l'activité productive locale. Pourtant, ces entreprises restent largement en marge des dispositifs de recherche et d'innovation, souvent calibrés pour des structures à minima de taille intermédiaire ou pour des projets portés par des consortiums formels. A la Réunion, le CESER observe, que lorsqu'elles sont accompagnées, les TPE et microentreprises sont capables de porter ou de codévelopper des innovations frugales et fortement ancrées dans le réel de notre territoire. Celles-ci peuvent concerter aussi bien les usages numériques, l'adaptation aux transitions, l'optimisation énergétique que l'organisation du travail ou les services à la population.

En 2024, l'ambition initiale de réaliser une étude prospective afin de mieux comprendre les dynamiques d'innovation dans les entreprises sur le territoire n'a pas pu être concrétisée. Ce travail de veille et de prospective ne peut être mené actuellement en raison d'un manque de données qualitatives et quantitatives malgré un travail conjoint avec l'INSEE

K. Faire de la recherche un levier d'innovation pour les TPE-PME de la Réunion

Aujourd'hui, l'absence de médiation concrète et coordonnée entre les unités de recherche et ces petites structures limite considérablement le potentiel transformateur du SRESRI au profit de notre économie. Ce constat appelle une réponse opérationnelle forte et structurée autour de la démocratisation de l'accès à l'innovation, avec une nécessité de faire de La Réunion Innovation un acteur pivot. Définie comme telle, celle-ci a vocation à animer le réseau de l'innovation territoriale, piloter la stratégie S5 et soutenir les projets locaux. Elle peut, à ce titre, devenir un guichet unique, clairement identifié, d'orientation, d'interface et d'ingénierie pour les TPE-PME.

Préconisation 24 : Créer un programme régional « Innovation TPE-PME » coordonné par La Réunion Innovation.

Ce programme viserait à :

- **Accompagner les entreprises de moins de 50 salariés dans leur démarche d'innovation**, par des diagnostics RDI simplifiés et des référents innovation intercommunale ;
- **Financer des appels à projets agiles** dédiés aux collaborations entre laboratoires et petites entreprises, avec un circuit administratif allégé et un appui à l'ingénierie ;
- **Développer des tiers-lieux innovation territoriaux**, en partenariat avec l'Université, les intercommunalités et les filières professionnelles, pour favoriser les échanges, la formation continue, les expérimentations et le prototypage rapide

Un indicateur de suivi spécifique pourrait être intégré dans l'évaluation du SRESRI : **nombre annuel de TPE/PME accompagnées ou co-contractantes dans un projet innovant**, avec un objectif initial de 100 entreprises/an.

Acteurs concernés : le Conseil Régional, La Réunion Innovation (LRI), État (DIECCTE / DREETS), lesTPE, Bpifrance (Apport d'expertise, dispositifs de financement dédiés à l'innovation), Agence Française de Développement et Europe (FEDER, Horizon Europe, etc.), pour l'accompagnement (Incubateurs (ex : Incub Alliance, Nexa, etc.), Clusters sectoriels (ex : Qualitropic, Digital Réunion, etc.), CCI Réunion, Chambres consulaires (CMAR, etc.), Pôles de compétitivité (le cas échéant)

Temporalité : Long terme (2 ans)

L. Préserver les intérêts scientifiques, économiques et sociaux locaux

La préservation des intérêts scientifiques et économiques locaux constitue un enjeu important pour assurer un développement durable et équilibré au sein des communautés. Protéger le patrimoine local, développer le partenariat avec les petites et moyennes entreprises (PME), favorisent la recherche et l'innovation dans des domaines spécifiques, tels que la biodiversité, la santé, l'agriculture ou encore les savoir-faire artisanaux qui constituent des leviers économiques essentiels. Ainsi, une gestion équilibrée et respectueuse des spécificités locales contribuerait à renforcer la résilience économique tout en favorisant l'avancement scientifique, dans une optique de développement harmonieux et durable.

Dans le projet de SRESRI, Orientation stratégique 1 – Actions 8-9-10, les fiches identifient clairement la nécessité de renforcer les liens entre la recherche, l'innovation et le tissu économique local. Elle prévoit le soutien à des structures clés comme les incubateurs, les Pôles Régionaux Technologiques (PRT) et les centres de transfert technologique. Mais, le projet reste plutôt généraliste sur la manière d'intégrer concrètement les petites et moyennes entreprises (PME) dans le processus de transfert technologique. Elle évoque leur implication de manière indirecte, sans détailler les mécanismes précis ou les actions spécifiques à destination des PME. La dimension de valorisation des résultats est peu développée ; il serait pertinent d'intégrer des dispositifs ou programmes dédiés à la mise sur le marché des innovations issues des laboratoires.

Pour renforcer la participation des PME, des actions ciblées telles que celles évoquées dans le paragraphe précédent pourraient être envisagées.

Enfin, une fiche action distincte gagnerait à préciser comment le SRESRI prévoit de soutenir l'innovation sociale portée par LaRI.

Préconisation 26 : Protéger les brevets issus de la recherche réunionnaise.

Les auditions des chercheurs dont l'Institut de Recherche et de Développement (IRD) a permis de mettre en lumière la nécessité de la protection des brevets issus de la recherche à La Réunion.

Cette protection est essentielle, car elle encourage l'innovation locale en assurant aux chercheurs et aux entreprises que leurs inventions seront protégées contre la copie ou l'exploitation non autorisée.

Elle garantit, également, aux inventeurs locaux la reconnaissance et la possibilité d'avoir un retour financier sur leurs travaux et incite ainsi à l'émergence de nouvelles idées, en garantissant que les efforts investis dans la recherche seront valorisés.

Cette protection des brevets issus de la recherche locale nécessite une démarche structurée de dépôt et de gestion, avec un accompagnement stratégique.

Pour le CESER, le rôle du Conseil Régional est déterminant dans cet accompagnement, par conséquent, il préconise qu'elle se manifeste en apportant un soutien financier, technique et stratégique afin d'encourager l'innovation et sa valorisation sur le territoire.

Acteurs concernés : Chercheurs, établissements d'enseignement supérieur, organismes de protection des brevets

Temporalité : Long terme (2 ans)

VI. Conclusion

L'élaboration d'un SRESRI ambitieux et réaliste représente une opportunité décisive pour La Réunion. Au-delà des enjeux sectoriels, il s'agit de redonner sens et efficacité à une politique publique qui articule la formation, la recherche et l'innovation avec les besoins réels du territoire et les aspirations de sa jeunesse.

Le CESER appelle à **sortir d'une vision cloisonnée et linéaire de l'action publique** pour adopter une approche systémique, coopérative et ancrée dans les réalités réunionnaises. Cette exigence suppose des choix clairs, des responsabilités assumées et des moyens adaptés.

La réussite du SRESRI dépendra autant de sa gouvernance que de sa capacité à faire alliance avec la société civile organisée, les entreprises, les partenaires sociaux et le monde académique. C'est dans cette alliance stratégique que se construit l'avenir d'une société apprenante, inclusive et innovante.

Le CESER réaffirme sa volonté de contribuer activement à cette dynamique collective, en mobilisant ses travaux, ses expertises et son rôle de tiers de confiance entre les acteurs. Il exprime l'espoir que ce schéma ne soit pas un document figé mais devienne réellement un **levier de transformation pour une Réunion plus souveraine, plus juste et pleinement actrice de ses transitions.**

Annexe - Ensemble des préconisations du CESER

Extraites de l'avis sur le SRESRI 2025-2035

1. Préconisation 1 : Établir un organigramme fonctionnel explicite de la Gouvernance, assorti d'un protocole de coordination simplifié, intégrant des précisions sur les modalités de décision, de consultation et d'évaluation.
2. Préconisation 2 : Veiller à la cohérence du SRESRI avec les différents schémas ou contrats structurants existants ou à venir du conseil régional : SRDEII, S5, SAR, CPRDFOP, SRFSS.
3. Préconisation 3 : Afin d'assurer la transversalité des schémas CPRDFOP et SRESRI donc des instances de gouvernance associées et d'intégrer les partenaires sociaux à la gouvernance de l'ESRI sur le territoire, le CESER préconise l'intégration des partenaires sociaux membres du bureau du CREFOP au COTECH du SRESRI.
4. Préconisation 4 : Associer formellement les CA, CAC et commissions de recherche dans la gouvernance du SRESRI.
5. Préconisation 5 : Distinguer clairement les compétences académiques de celles du schéma régional d'enseignement supérieur.
6. Préconisation 6 : Faire siéger de manière permanente des représentants étudiants dans toutes les instances de gouvernance.
7. Préconisation 7 : Mettre en place un dispositif d'évaluation indépendant, structuré et régulier
8. Préconisation 8 : Construire un tableau de bord partagé avec financement, indicateurs de suivi et d'impacts.
9. Préconisation 9 : Mettre en place un fonds régional de soutien à la recherche et à l'innovation structurant, pluriannuel et multi-financeurs.
10. Préconisation 10 : Lancer un plan d'urgence L1 (1ère année de licence) avec diagnostic des causes d'échec, la révision du principe du tutorat et plan d'orientation renforcé.
11. Préconisation 11 : Mettre en place un observatoire du logement étudiant en charge du suivi de l'objectif de doublement l'offre de logement étudiant d'ici 2028.
12. Préconisation 12 : Élaborer un plan de mobilité étudiante intégrant les mobilités inter-campus et de nouvelles modalités d'enseignement.
13. Préconisation 13 : Créer une allocation mensuelle d'autonomie spécifique étudiant de moins de 25 ans non scolarisés et sans revenu avec en contrepartie une obligation d'activité d'intérêt général
14. Préconisation 14 : Créer une application unifiée "Étudiant Réunion" : orientation, bourses, logement, emploi, mobilités, événements.
15. Préconisation 15 : Créer un budget participatif étudiant régional, inspiré du modèle Occitanie.
16. Préconisation 16 : Créer et doter durablement une Maison des Sciences Humaines.
17. Préconisation 17 : Lier tout soutien à des formations prestigieuses à une stratégie de besoins territoriaux.
18. Préconisation 18 : Développer les formations initiales et continues en langues régionales et étrangères (malgache, swahili, arabe, allemand, tamoul...).
19. Préconisation 19 : Soutenir la Maison des langues comme hub stratégique.

20. Préconisation 20 : Préciser la gouvernance, le financement, les partenaires et les objectifs.
21. Préconisation 21 : S'appuyer sur les coopérations existantes pour faire levier (Université des Mascareignes, accord Réunion-Mayotte...).
22. Préconisation 22 : Réaliser une enquête de terrain sur la précarité des étudiants étrangers.
23. Préconisation 23 : Déployer un plan "accueil et accompagnement" pour les étudiants issus de la zone Océan Indien.
24. Préconisation 24 : Créer un programme régional « Innovation TPE-PME » coordonné par La Réunion Innovation.
25. Préconisation 25 : Associer les Petites et Moyennes Entreprises (PME) réunionnaises aux transferts technologiques et à la valorisation des résultats.
26. Préconisation 26 : Protéger les brevets issus de la recherche réunionnaise

CONTRIBUTEURS

Remerciements

La commission "Formation, Enseignement supérieur et Recherche" (FER) du CESER de La Réunion remercient les personnes auditionnées lors dans le cadre des auditions dans le cadre de l'élaboration de l'Avis CESER sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation » SRESRI) pour la richesse et la qualité des échanges et contributions.

1. Université de La Réunion : Mylène EYQUEM-LEBON – Directrice UFR des Sciences Sociales
2. Université de La Réunion : Rachid OULHAL – Responsable pédagogique de la licence Sciences Sociales
3. Université de La Réunion : Marie JOUAVILLE – Médecin Service Santé
4. Université de La Réunion : Jean Jacques ALDO – Directeur Pôle Réussite et Vie universitaire
5. Université de La Réunion : Jérôme GARDODY : Vice-Président en charge de la vie étudiante
6. Valère LEE-CHING-KEN : Directeur du Pôle Excellence et Rayonnement du CROUS
7. CYRoi : Madame Maya CESARI - Directrice Scientifique
8. CYRoi : Monsieur Christian MERIAU - Directeur
9. CIRAD : Eric JEUFFRAULT - Directeur régional Réunion-Mayotte-OI
10. CIRAD : Jérémy BOUYER - Directeur de recherche
11. Union Etudiante 974 : Valentin LAPERRONI - Président
12. Union Etudiante 974 : Guillet-Cassaretan - Membre actif
13. IRD : Frédéric Simard - Directeur de recherche en charge du projet OP-TIS
14. **IRD** : Laurence TIBERE - Directrice de recherche - Représentante de l'IRD à La Réunion et à Mayotte
15. IRD : Cécile BRENGUES



73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



ceser@cr-reunion.fr



CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

OUVRIR LA VOIE, ÉCLAIRER LA DÉCISION, PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE